

ATEX Directive 99/92/EC

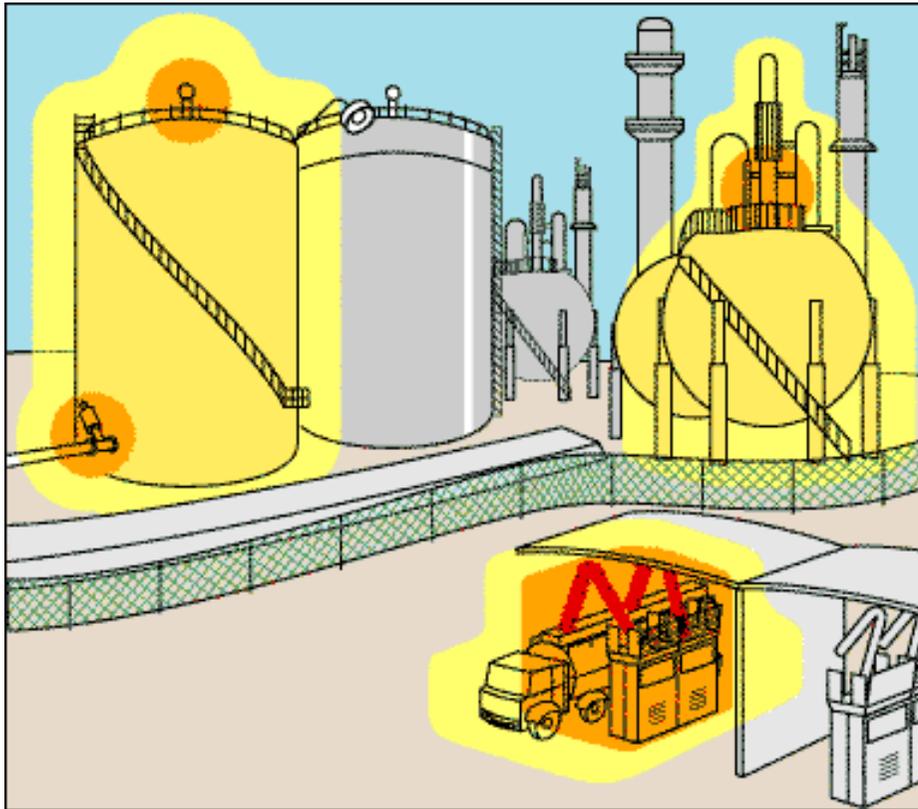


Depuis le 1er juillet 2003, l'usage des dispositifs et systèmes protecteurs dans des secteurs dangereux avec atmosphères explosives doit être approuvé selon la Directive Européenne 94/9/EC (ATEX).

les sociétés qui utilisent uniquement des produits pneumatiques dans des secteurs dangereux devront obligatoirement s'assurer que ces produits sont certifiés.



Atex : zone à risque



zone gaz/poussière	Présence
0/20	Permanente, fréquente ou pendant de longues périodes
1/21	Intermittente en service normal (probable)
2/22	Episodique ou pendant de courtes périodes (jamais en service normal)

ATEX Etiquetage

Le marquage spécifique "Ex" suivi du groupe d'appartenance, de la catégorie et de la nature de l'atmosphère (exemple Ex II 2 G)	Le numéro de l'attestation d'examen CE de type	Le marquage complémentaire contenant l'identification de la protection	Un marquage "CE" avec le n° d'identification de l'Organisme Notifié (O.N. exemple LCIE 0081)
---	--	--	--



Le nom et l'adresse du constructeur